

2016/10/PR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 octobre 2016

Le GIEC approuve les grandes lignes des rapports à venir

BANGKOK, le 20 octobre – Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'est mis d'accord sur les grandes lignes de deux nouveaux rapports destinés à aider les gouvernements à appliquer l'Accord de Paris sur le climat.

Le Groupe d'experts a approuvé les grandes lignes du rapport spécial du GIEC – attendu pour 2018 - sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la riposte mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et du rapport destiné à affiner les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, qui sera publié en 2019.

Le fait d'avoir approuvé ces grandes lignes, ou tables des matières, qui avaient été rédigées en août lors de réunions exploratoires, laisse désormais au GIEC toute latitude pour rechercher les futurs auteurs des deux rapports, par le biais d'un appel à candidatures qui sera lancé début novembre.

Le rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement de 1,5 °C avait été demandé par les gouvernements lors de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Paris en décembre 2015. Ils s'étaient fixé pour objectif de contenir le réchauffement planétaire nettement en-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels tout en continuant d'œuvrer pour le limiter à 1,5 °C.

«Le Groupe d'experts s'est attaché, dans un esprit positif de coopération, à reprendre les considérations scientifiques émanant des réunions exploratoires tout en mettant en avant les priorités des décideurs. Cette décision sur les grandes lignes signifie que le GIEC peut commencer à travailler sur une évaluation scientifique destinée aux décideurs et décrivant les conséquences d'un réchauffement de 1,5 °C et ce qu'il faudrait faire pour ne pas dépasser ce seuil», a déclaré la Vice-Présidente du GIEC, Thelma Krug, qui a présidé le comité directeur scientifique de la réunion exploratoire à l'issue de laquelle ont été adoptées les grandes lignes des rapports.

C'est l'Équipe spéciale du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre qui se chargera d'établir le rapport destiné à affiner les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, afin que les gouvernements puissent disposer d'informations à jour sur la façon de quantifier leurs émissions et absorptions de gaz à effet de serre. C'est en effet indispensable si l'on veut pouvoir mesurer les progrès accomplis par rapport aux impératifs de la CCNUCC et aux objectifs énoncés dans l'Accord de Paris.

«Ces lignes directrices actualisées seront d'un grand secours pour les gouvernements, qui pourront ainsi affiner leurs estimations concernant les émissions et absorptions de gaz à effet de serre au niveau national», a souligné le coprésident de l'Équipe spéciale, Kiyoto Tanabe.

Les grandes lignes des rapports, qui pourront faire l'objet de corrections de pure forme, sont publiées sur le site Web du GIEC telles qu'elles ont été approuvées.

Ces décisions ont été prises lors de la 44^{ème} session du GIEC, organisée du 17 au 20 octobre au siège de la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok. L'ordre du jour détaillé et les autres documents de la session peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://ipcc.ch/scripts/_session_template.php?page=_44ipcc.htm

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec le:

Bureau de presse du GIEC, courriel: ipcc-media@wmo.int

Werani Zabula: +41 22 730 8120 ou +41 79 704 2459 (à Bangkok)

Suivez l'actualité relative au GIEC sur  Facebook.  Twitter et  LinkedIn

Notes à l'intention des rédacteurs

Qu'est-ce que le GIEC?

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organe international chargé d'évaluer les travaux scientifiques consacrés aux changements climatiques. Il a été créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a pour but d'offrir aux décideurs des évaluations régulières concernant les aspects scientifiques du changement climatique, ses conséquences et les risques à venir, ainsi que les possibilités d'adaptation et d'atténuation.

Le GIEC évalue chaque année des milliers d'articles scientifiques pour informer les décideurs de ce que nous savons et de ce que nous ignorons des risques liés aux changements climatiques. Il détermine les éléments sur lesquels la communauté scientifique s'accorde, ceux à propos desquels les opinions divergent et ceux qui nécessitent de plus amples recherches. Le GIEC ne conduit pas ses propres travaux de recherche.

Ainsi, le GIEC ne défend pas un point de vue particulier mais donne aux décideurs un aperçu de l'état des connaissances scientifiques relatives au changement climatique. Ses rapports peuvent faciliter l'élaboration des politiques sans pour autant préconiser des mesures précises. Le GIEC peut présenter différentes options aux décideurs pour les aider à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, mais ne dit pas aux gouvernements ce qu'ils ont à faire.

Pour établir ses rapports, le GIEC mobilise des centaines de scientifiques. Ces scientifiques et autres responsables viennent d'horizons très divers. Seule une douzaine d'employés permanents travaillent au Secrétariat du GIEC.

Les membres du Groupe d'experts sont les 195 gouvernements membres. Ces derniers procèdent par consensus pour approuver les rapports du GIEC et établir ses procédures et son budget lors d'assemblées plénières. La présence du terme «intergouvernemental» dans le nom de l'organisation traduit ce mode de fonctionnement. Tout en étant parrainé par deux organismes des Nations Unies – l'OMM et le PNUE –, le GIEC n'est pas lui-même une institution spécialisée des Nations Unies.

Les rapports du GIEC sont établis, à la demande des gouvernements des pays membres, par un certain nombre d'auteurs issus de la communauté scientifique, selon un processus approfondi et itératif de rédaction et de révision. Le Groupe d'experts adopte ces rapports au terme d'un dialogue entre les gouvernements qui les ont demandés et en feront usage et les scientifiques qui les rédigent. Dans le cadre de ce dialogue, ce sont les scientifiques qui ont le dernier mot au sujet des éventuels ajouts ou modifications; le Groupe d'experts peut cependant convenir par consensus de supprimer une partie du texte des rapports.

Le sixième cycle d'évaluation

Le GIEC est convenu, à sa 41^{ème} session (février 2015), de produire un sixième Rapport d'évaluation (AR6). À sa 42^{ème} session (octobre 2015), il a élu le nouveau Bureau chargé de superviser la rédaction de ce rapport ainsi que des rapports spéciaux qui seront publiés au cours du présent cycle d'évaluation. À sa 43^{ème} session (avril 2016), il a décidé d'élaborer trois rapports spéciaux et un rapport méthodologique en plus du sixième Rapport d'évaluation.

Le premier rapport spécial portera sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la riposte mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté (SR1.5). Établi à la demande de la COP 21, ce rapport sera publié en 2018. Une réunion exploratoire s'est tenue en août 2016 en vue de définir les grandes lignes du rapport.

Quant au rapport méthodologique, conçu pour affiner les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, il sera publié en 2019. Là aussi une réunion exploratoire s'est tenue en août 2016 pour en définir les grandes lignes.

En 2019, le GIEC mettra aussi la dernière main à deux autres rapports spéciaux: l'un sur le changement climatique et ses incidences sur les océans et la cryosphère, et l'autre sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres. Enfin, la version définitive du rapport de synthèse afférent au sixième Rapport d'évaluation paraîtra dans le courant du premier semestre de 2022.